

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019 – 25/03/2019 – 18

*Avenant au dossier d'expertise
du projet de construction du learning centre*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2015-01/07/2015-23 du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2015 approuvant le dossier d'expertise du Learning centre

Après en avoir délibéré

Approuve avec 24 voix pour, 1 abstention :

l'avenant au dossier d'expertise du projet de construction du learning centre de l'université de Bourgogne : modification du paragraphe 3 « Financement ». L'Université de Bourgogne sollicitera la subvention à la Région.

Dijon, le 26 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Résumé de l'avenant du dossier d'expertise

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CPER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2015-2020
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION :
Action 3 – Développement du « Numérique » à l'inter-région
Sous-action 3.2 – Learning center

Learning Centre de l'université de Bourgogne

1^{re} phase : Restructuration de la Bibliothèque universitaire de sciences et d'économie

Résumé de l'avenant du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet > inchangé

Le projet de Learning Centre développé sur Dijon s'adosse à la bibliothèque universitaire de sciences et d'économie et à la bibliothèque des sciences de santé pour former à l'issue des travaux un Learning Centre mutualisé qui prendra le nom de BU2S. Il comportera aussi un volet spécialisé langues en étant en synergie avec le Centre des langues et des cultures pour tous situé au 3^{ème} étage de l'extension du bâtiment Droit-Lettres.

Favorisant le lien entre pédagogie et documentation, le Learning Centre viendra en appui à une pédagogie innovante et fera une très large place aux outils numériques. La BU2S disposera de salles d'immersion, d'espaces de production et d'espaces de travail diversifiés favorisant le travail individuel et collaboratif.

Plus généralement, elle offrira un accueil dans des conditions confortables, agréables, mises aux normes et largement accessibles. Le Learning Centre sera également à destination des usagers des autres établissements, des entreprises, des collectivités publiques, du grand public. Le scénario retenu à l'issue d'une étude de pré-programmation a fait l'objet d'une concertation avec les étudiants, les enseignants-chercheurs et les bibliothécaires. Parmi les éléments de programmation de cette bibliothèque nouvelle génération, on pourra envisager : un atelier permanent axé sur la maîtrise des outils numériques reposant sur une collaboration interservices, une offre de services informationnels en présentiel et en ligne facilitant la mise en œuvre du parcours individuel de formation de l'étudiant, une valorisation de la recherche pour tous publics en lien avec l'expérimentarium.

L'enveloppe affectée aux travaux dans le cadre du CPER 2015-2020 permettra la restructuration d'environ 70% des surfaces de la bibliothèque universitaire des sciences et d'économie. Les autres phases feront l'objet d'une nouvelle recherche de financement.

2 - Matérialisation de la 1^{re} phase du projet > inchangé

Compte-tenu du financement, la première tranche fonctionnelle de travaux envisagée dans le cadre du CPER 2015-2020 permettra de restructurer partiellement la bibliothèque universitaire des sciences et d'économie.

Seront concernés par ces travaux le hall d'entrée, les locaux administratifs, le magasin de livres ainsi que l'aile sud soit environ 3500 m² sur un total de 5300.

3 - Financement

Les financements attendus initialement inscrits dans le CPER 2015-2020 – Sous action 3.2 – Learning center sont de 5,80 M€ répartis en :

- 2,33 M€ par l'Etat MENESR
- 2,33 M€ par la Région Bourgogne
- 1,14 M€ par l'université de Bourgogne dont 0,4 M€ pour l'équipement

L'avenant 2 au CPER 2015-2020 du 25 janvier 2019 a modifié les financements qui sont désormais de 6,076 M€ répartis en :

- **3,013 M€ par l'Etat MESRI dont 0,616 M€ pour l'équipement**
- **3,063 M€ par la Région Bourgogne Franche-Comté**

Le financement initialement apporté par l'université à hauteur de 1,14 M€ a été remplacé par la part des financements de l'Etat et de la Région dans l'opération Pharmaco-imagerie à hauteur de 0,95 M€. Un complément de financement a été apporté par une réaffectation de 0,466 M€ provenant de l'opération Restructuration Mirande / ESIREM.

Ces réaffectations permettent de couvrir les besoins de financement complémentaire des travaux (pour 0,25 M€) et d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'équipement informatique et numérique et aux nouvelles technologies (pour 0,216 M€).

4 - Maîtrise d'ouvrage > inchangé

Université de Bourgogne